

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 13 décembre 2013

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 27 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Christian AMIRATY - François-Noël BERNARDI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Patrick BORE - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Vincent COULOMB - Eric DIARD - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Michel ILLAC - Eric LE DISSES - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Christophe MASSE - Danielle MILON - Bernard MOREL - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Myriam SALAH-EDDINE - Pierre SEMERIVA - Guy TEISSIER - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

François FRANCESCHI représenté par Bernard MOREL - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Antoine ROUZAUD représenté par Alexandre BIZAILLON.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Sabine BERNASCONI - Vincent BURRONI - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Patrick MAGRO - Patrick MENNUCCI - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Renaud MUSELIER - Jérôme ORGEAS - Philippe SAN MARCO - Jean-Louis TIXIER.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

**VOI 035-766/13/BC**

**■ Approbation d'une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage avec l'Etat pour la réalisation des aménagements sur l'A55 et l'A557 liés à l'ouverture de la sortie Centre-Ville à Marseille (2ème arrondissement).**

**DIFRA 13/10819/BC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

L'opération de semi-piétonisation du Vieux-Port a consisté en une réduction de l'espace circulaire pour les véhicules particuliers sur les quais du Vieux-Port au profit de la création d'un large espace piéton et de sites propres pour les transports en commun.

En réponse à la perte de capacité des voies sur les quais et à proximité du Vieux-Port, des mesures de jalonnement incitant le report des usagers sur les boulevards urbains ont été adoptées ; l'une des volontés du projet étant de limiter les trafics « parasites » à l'intérieur du centre-ville.

En situation actuelle, les usagers venant du Nord par l'A55 utilisent le tunnel Joliette pour rejoindre le centre-ville (via la sortie « Panier » ou trémie Vaudoyer), faute d'itinéraire attractif disponible en amont.

Signé le 13 Décembre 2013  
Reçu au Contrôle de légalité le 17 décembre 2013

Cependant, l'infrastructure pour une sortie en amont de la tête Nord du tunnel Joliette est existante, mais sert uniquement d'échappatoire pour les Hors-Gabarits et d'accès pour les véhicules d'intervention et de secours.

C'est pourquoi, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole va réaliser les aménagements sur l'A55 et l'A557 permettant l'ouverture de la sortie «Centre-Ville» à tous les usagers.

L'ouverture de cette sortie sur l'Axe Littoral N/S en amont de la tête Nord du tunnel Joliette, vise à offrir la possibilité aux usagers de rejoindre le quartier d'affaires de la Joliette et le centre-ville de Marseille via le boulevard de ceinture.

La réalisation de ces aménagements relève simultanément de la compétence de l'Etat, représenté par la Direction Interdépartementale des Routes Méditerranée (DIRMED) en tant qu'autorité gestionnaire des autoroutes A55 et A7/A557 et de la compétence de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole Maître d'Ouvrage du tunnel Joliette.

Dans un souci de cohérence et de maîtrise des dispositions techniques il est proposé de désigner la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole pour réaliser l'ensemble des travaux d'aménagement.

La convention de transfert temporaire de Maîtrise d'Ouvrage soumise à votre approbation définit les conditions et les modalités de réalisation par la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole des aménagements nécessaires à l'ouverture de la sortie «Centre-Ville».

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Communauté,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération 004-314/08/CC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil de Communauté au Président et au Bureau.

**Sur le rapport du Président,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Qu'il est nécessaire d'approuver la convention de transfert temporaire de Maîtrise d'Ouvrage entre la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et la Direction Interdépartementale des Routes Méditerranée (DIRMED) relative à la réalisation des aménagements sur l'A55 et l'A557 liés à l'ouverture de la sortie «Centre-Ville» à Marseille 2<sup>ème</sup> arrondissement

**Après en avoir délibéré :**

**Décide**

**Article 1 :**

Est approuvée la convention de transfert temporaire de Maîtrise d'Ouvrage entre la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole et la Direction Interdépartementale des Routes Méditerranée (DIRMED) relative à la réalisation des aménagements sur l'A55 et l'A557 liés à l'ouverture de la sortie «Centre-Ville» à Marseille 2<sup>ème</sup> arrondissement.

**Signé le 13 Décembre 2013**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 17 décembre 2013**

**Article 2 :**

Monsieur le Président de la Communauté urbaine ou son représentant est autorisé à signer cette convention ainsi que tous les documents nécessaires à son exécution.

Pour Visa,  
La Vice-Présidente Déléguée à la  
Voirie et aux Grandes Infrastructures routières

Danielle MILON

Pour Présentation,  
Le Président Délégué de la Commission  
Voirie et signalisation

Christophe MASSE

Certifié Conforme,  
Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI